

Protection sociale Le système de protection sociale marocain est un modèle qui présente trois caractéristiques essentielles : l'exclusion d'une bonne partie de la population, des services sociaux d'une qualité médiocre en comparaison avec d'autres pays et enfin, des injustices criantes qui créent un sentiment de frustration chez les bénéficiaires. Le résultat est connu de tous ; une partie importante de la population vit dans une situation de précarité et qui ne survit que grâce à la solidarité familiale qui est sans exagération la clé de voûte de la protection sociale marocaine. Mais pour combien de temps encore? PAR ABDELHAFID CHENTOUF

Réforme du système de protection sociale : un chantier titanesque

Les premières Assises sur la protection sociale tenues à Skhirat les 12 et 13 novembre 2018 ont clôturé leurs travaux par l'adoption d'une série de recommandations, dont la mise en œuvre ne sera pas chose aisée. L'ampleur des réformes proposées, loin d'être le fruit d'une ambition démesurée, trouve son explication dans le déficit énorme dans ce domaine et que traduisent, comme l'a dit le Chef du gouvernement dans son discours inaugural, les «*indicateurs de développement humain qui sont très en deçà de ce qui est escompté*». Mais il faut admettre que même si la volonté politique est affichée au plus haut niveau de l'Etat, le challenge s'annonce très difficile à relever compte tenu du fait que les réformes proposées nécessitent des ressources financières considérables. La seule issue pour résoudre cette équation qui devient une sérieuse menace pour la paix sociale, est l'abandon du modèle de développement actuel qui en est à l'origine, vers un autre à même de créer de la richesse et de la répartir d'une manière plus ou moins équitable. Aux termes de leurs travaux, les participants aux Assises ont adopté une série de recommandations visant à opérer une refonte totale et profonde du système de protection sociale actuel qui a montré ses limites et son incapacité à améliorer les conditions de vie des citoyens. Reste que le chantier est énorme comme le montrent quelques-unes de ces recommandations que

nous nous proposons d'exposer dans le présent article.

Généralisation du régime de retraite

C'est un objectif très ambitieux, sachant que selon les résultats de l'étude réalisée pour le compte du gouvernement par le groupe FINACTU, seuls 20% des personnes âgées de plus de 60 ans bénéficient d'un régime de retraite. Donc, le chemin qui reste à faire est très long et nécessite des réformes profondes touchant en premier lieu le code du travail, le régime de sécurité sociale et bien sûr

Les 3 millions de retraités d'aujourd'hui seront 6 millions en 2030 et 10 millions en 2050. Ils représenteront alors 25% de la population, soit 2,5 fois le poids actuel. Imagine-t-on bien les tensions que cette croissance va faire peser sur la protection sociale marocaine ? ».

la réforme profonde des différents régimes de retraite existants. L'objectif des réformes ne doit pas être dicté par la seule recherche de la pérennité des régimes, mais aussi par l'élimination des injustices qui minent nos régimes de retraite. Comment accepter que 60% des salariés affiliés au régime de la CNSS n'ont pas une pension de retraite? Comment accepter que la pension de retraite dans le secteur public soit 5 fois plus élevée que dans le secteur privé ? Comment accepter que celui qui cotise

plus, touche moins à la fin de sa vie professionnelle ?

Amélioration de l'accès à l'école

Vue le retard accumulé, la tâche ne s'annonce pas non plus facile. Le préscolaire demeure « une offre quasiment privée ; sur les 41.184 classes préscolaires existantes, 33.111 classes seulement sont publiques. Le taux net de préscolarisation nationale ne dépasse guère 53,8% avec une grande disparité entre les villes et les campagnes. En milieu rural, ce taux n'est que de 35,6% et seulement de 23,6% pour les filles.

Institution d'un dispositif de protection des personnes âgées

En raison du vieillissement de la population et des transformations que subit la structure familiale dans notre société, la population des personnes âgées sera exposée dans les années à venir à de nombreux risques de précarisation. Représentant aujourd'hui un peu moins de 10% de la population, soit environ 3 millions de



Ouverture des Assises nationales de la protection sociale au Maroc le 12 novembre 2018 présidée par le Chef du gouvernement Saadeddine El Otmani, Lahcen Daoudi, ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, Claudia Wiedey, Ambassadeur de l'Union européenne auprès du Maroc et Giovanna Barberis, Représentante de l'UNICEF au Maroc.

personnes, les plus de 60 ans se trouvent dans une situation de précarité qui ne manquera pas de peser lourdement sur les équilibres du système de protection sociale. Deux indicateurs suffisent pour évaluer les efforts restant à faire; 80% de personnes âgées n'ont pas de retraite et seulement 50,6% disposent d'une couverture médicale. Comme l'a souligné, le Président de FINACTU, «nos 3 millions de retraités d'aujourd'hui seront 6 millions en 2030 et 10 millions en 2050. Ils représenteront alors 25% de la population, soit 2,5 fois le poids actuel. Imagine-t-on bien les tensions que cette croissance va faire peser sur la protection sociale marocaine ? ».

Et ce n'est pas par hasard que les participants aux premières Assises ont formulé six recommandations concernant cette tranche de population. Elles portent sur la création d'établissements hospitaliers réservés aux personnes âgées, le renforcement du dispositif réglementaire et législatif relatif à cette catégorie de population, la généralisation progressive de la couverture contre

les maladies liées à l'âge, la mise en place d'une pension minimale en faveur des retraités, l'octroi d'aide et d'assistance aux familles comportant des personnes âgées et enfin, le renforcement de la solidarité, de la couverture médicale et de l'assistance sociale en faveur des personnes âgées.

Les personnes en situation de handicap

L'autre catégorie de la population qui a fait aussi l'objet de nombreuses recommandations, est celle des personnes en situation de handicap et ce, sans doute en raison de leur précarité. Selon les données de l'enquête de 2004, plus de 1,5 million de personnes étaient en situation de handicap, soit 5,12% de la population. Parmi les chiffres révélés par cette enquête, 56% de la population en situation de handicap est en âge d'activité, mais seulement 10% sont des actifs occupés. En ce qui concerne l'accès à la scolarisation, seuls 32% des enfants âgés de 4 à 15 ans en situation de

handicap étaient scolarisés contre 96% pour les enfants non handicapés.

Pour remédier à cette situation, les Assises ont retenu les recommandations suivantes : création d'écoles réservées aux enfants en situation de handicap avec formation d'enseignants spécialisés, mise en place de la carte de handicap donnant droit d'accès aux soins médicaux, application du système de quota dans les concours de la fonction publique, encouragement des professions qui participent à la prise en charge des personnes en situation de handicap et enfin, l'octroi d'un revenu minimum aux personnes en situation de handicap.

D'autres recommandations touchant d'autres aspects de la protection sociale ont été retenues et portent notamment sur : la révision du RAMED, le renforcement de la politique de prévention en vue d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé, l'unification du système d'assurance obligatoire et l'institution d'un régime unifié pour les familles en situation de précarité. ■